

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
03/10/2019

Dossier complet le :
03/10/2019

N° d'enregistrement :
2019-4315

1. Intitulé du projet

Volet "milieux aquatiques" du Contrat Territorial du bassin versant de l'Isac - Travaux de restauration et d'entretien des milieux aquatiques 2020 - 2025

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Syndicat du Bassin Versant de l'Isac

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Didier PECOT, Président

RCS / SIRET

| 2 | 0 | 0 | | 0 | 2 | 5 | | 8 | 1 | 5 | | 0 | 0 | 0 | 1 | 6 |

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
25 b	Sur l'ensemble des travaux prévus dans le cadre du contra territorial, seuls les travaux de curage en marais sont concernés par la demande d'examen au cas par cas. Ces actions correspondent à un entretien des canaux de marais sur un total de 6200 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le programme d'actions vise à améliorer l'état des masses d'eau sur le territoire pour répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau. Un diagnostic préalable a permis de mettre en évidence une altération des cours d'eau et canaux de marais du territoire (canaux dégradés pour la fonction biologique et hydraulique, notamment au regard de la présence d'espèces envahissantes et d'envasement). L'objectif du contrat territorial est de réaliser des travaux de restauration des milieux aquatiques en cours d'eau (notamment par des actions de restauration morphologique) et des travaux d'entretien en marais, par curage (pelle mécanique avec régalage en berge, ou enfouissement sur des parcelles recouvertes de jussie terrestre ou de l'export).

Le présent dossier identifie un linéaire de curage de 6200 m, 875 ml réalisés par la FDPPMA 44 et 5325 ml réalisés par le SBVI.

4.2 Objectifs du projet

Le programme d'action du volet milieux aquatiques doit permettre de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau et des zones humides.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants : restaurer la morphologie naturelle des cours d'eau, entretenir les canaux de marais, restaurer la continuité écologique, préserver et/ou restaurer la ripisylve, réduire la sévérité des étiages, restaurer les zones humides, lutter contre les espèces exotiques envahissantes.

Les opérations de curage des canaux de marais rentrent dans ces objectifs et doivent permettre d'améliorer les fonctionnalités des marais : hydraulique, biologique et qualité de l'eau (capacité des marais à améliorer la qualité de l'eau). Elles sont rendues nécessaires du fait du colmatage naturel des réseaux hydrauliques de marais.

Les travaux de curage vont permettre de favoriser les capacités de stockage et de transfert ainsi que d'augmenter la colonne d'eau, de réduire les phénomènes d'eutrophisation et d'augmenter la capacité des canaux à accueillir une faune et une flore diversifiée.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ne sont présentés ci-dessous que les actions de curage en marais concernées par la rubrique 25b.

Le curage consiste en l'enlèvement des vases accumulées dans les canaux de marais.

Curage par pelle mécanique avec régilage en berge. Le curage sera mené selon la méthode "vieux fond, vieux bord" en respectant le calibre et le profil des canaux. La ceinture végétale composée d'hélophytes et de végétation herbacée sera préservée. Le régilage des vases sera réalisé sur les parcelles riveraines sur les anciens déblais de curage sur une épaisseur de 10 cm avant ressuyage et sur 10 mètres de large maximum, selon les volumes. Les vases seront déposées à une distance d'environ 2 mètres des canaux pour limiter le retour des sédiments avant séchage dans les canaux tout en préservant une zone amphibie favorable aux amphibiens et poissons. Le dépôt des vases sera interrompu au droit des dépressions et des connexions de réseaux tertiaires afin de maintenir la continuité hydraulique avec les zones humides. Sauf impossibilité technique, les vases seront déposées sur une seule rive. Les travaux seront réalisés de mi juillet à novembre afin de profiter des période d'étiage, de limiter les risques de crues et de respecter le cycle biologique des différentes espèces (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères aquatiques). De manière à empêcher la destruction des espèces protégées, des inventaires seront systématiquement réalisés et les stations seront intégrées dans l'organisation des chantiers pour évitement (piquetage, balisage, contournement).

Le curage avec enfouissement consiste à enfouir les vases sur des parcelles du territoire. Pour éviter la colonisation de la jussie, les sites d'enfouissement sont choisis uniquement sur des parcelles recouvertes de jussie prairiale.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

pas d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'intérêt général

Dossier d'autorisation environnemental au titre des volets loi sur l'eau et les milieux aquatiques, incidence sur les sites Natura 2000, espèces et habitats protégés, sites classés.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Concernant les actions de curage.	
- Longueur totale de curage :	- 6 200 m
- Volume de vase extrait :	- 7 500 m3

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

communes sont concernées par les actions de curage :

FEGREAC 44057
GUENROUET 44068
PLESSE 44128
SEVERAC 44196

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :
Voir 4.6

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF type 1 : "Marais de Marongle" et "Marais du Casso et du Gué" ZNIEFF type 2 : "Vallée de l'Isac entre Guenrouet et Pont Miny, vallée du Dreneux et Etang Aumée
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC Marais de Vilaine (FR5200621) 6200 ml de curage sont concernés par ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération de curage des canaux va engendrer le régamage des vases en berges, l'export vers des sites de stockage localisés en dehors des marais et hors zones humides et hors zone inondable ou bien l'enfouissement sur le marais sur des parcelles colonisées à plus de 70% par de la jussie prairial.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des travaux de restauration peuvent entraîner des perturbations voire des dégradations temporaires sur le milieu en phase de chantier. Pour les éviter, des mesures seront mises en œuvre : travaux en période de basses eaux pour éviter le départ des fines, balisage des espèces protégées avant le démarrage des travaux, respect des cycles biologiques des différentes espèces (poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères aquatiques) lors de la programmation des travaux.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les espèces concernées dans le périmètre du site Natura 2000, sont celles inscrites dans les annexes de la Directive Oiseaux. Les travaux seront réalisés hors période de nidification (avril à juillet) afin de limiter le dérangement et la destruction de nids des espèces présentes. La présence des engins et des équipes de chantier n'auront qu'une incidence temporaire et limitée dans l'espace sur l'avifaune. Les oiseaux concernés par la Directive Oiseaux pourront utiliser les zones de repos ou de nourrissage des marais jouxtant les secteurs de travaux. Les travaux auront un impact temporaire et limité sur les oiseaux, pendant la phase de travaux, mais leur incidence sera à terme, positive.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque de crue : les travaux de curage se dérouleront pendant la période de basses eaux (étiage) pour éviter le départ des vases et le risque d'engorgement du chantier.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les opérations vont nécessiter la présence d'engins mécanisés motorisés dont le fonctionnement induit du bruit pendant la phase travaux. Les secteurs de travaux sont toutefois situés en zones naturelles à l'écart des zones habitées.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'amélioration de la fonction hydraulique en marais permet le maintien des activités agricoles traditionnelles (fauche, pâturage)

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le programme d'actions n'aura pas d'effets négatifs notable sur l'environnement et la santé humaine.
De nombreuses prescriptions seront mises en œuvre durant la phase travaux.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les travaux de curage rentrent dans un programme d'actions global de 6 ans porté par le SBVI. Il a été défini en concertation avec les partenaires locaux et institutionnels à partir d'enjeux et objectifs issus d'un diagnostic de terrain précis. L'objectif du projet est de restaurer les qualités physiques et biologiques des milieux aquatiques pour répondre aux objectifs de la DCE. Un dossier d'autorisation environnementale sera déposé et intégrera une étude d'incidence Natura 2000 dans un soucis d'amélioration et de préservation des milieux et des espèces concernées.

Le diagnostic des canaux a mis en évidence l'intérêt de telles actions sur le fonctionnement global des marais.

Au regard de ces éléments, l'étude d'impact n'apportera pas de plus-value par rapport aux procédures pré-citées.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Formulaire simplifié Natura 2000

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Saint Gildas des Bois

le,

30/09/2019

Signature

Didier PECOT
Président du SBVI



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

